

APPEL A CANDIDATURES
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
(Résidence de mission)
“Bande dessinée / Manga’p”

2ème semestre 2025

La médiathèque de Gap accueille en résidence un.e auteur.trice / dessinateur.trice dans le domaine de la bande dessinée / manga pour une durée effective de 6 semaines dans l’objectif de:

- rencontrer les publics dans le cadre de parcours d’éducation artistique et culturelle co-construits avec les partenaires de la médiathèque (intervention en ateliers de dessin à la médiathèque; au centre culturel Le Tempo; dans les centres sociaux; les collèges de la ville) ;
- bénéficier d’un temps de création sur le temps de présence sur le territoire de Gap;
- laisser sur le territoire une trace du vécu de la résidence par l’auteur.trice / dessinateur.trice et les publics rencontrés;

1 - CADRE DE LA RÉSIDENCE

1 - 1 Objectifs

Coordonnée par la médiathèque, et en partenariat avec les acteurs culturels de la ville et du territoire gapençais, cette résidence de territoire et d’éducation artistique et culturelle a pour objectifs de :

- Conduire un projet d’éducation artistique et culturel transversal réunissant services et acteurs culturels
- Permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création artistique contemporaine, favoriser la rencontre de l’auteur avec le public
- Donner le goût de l’écriture et du dessin à différents publics
- Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la ville autour d’un projet commun
- Soutenir la création artistique et développer la présence d’artistes sur le territoire

Cette résidence se nourrit d’actions croisées : en plus de la présence et des actions de l’auteur.trice / dessinateur.trice accueilli.e, le projet prévoit des parcours d’éducation artistique et culturelle constitués d’actions de médiation et de diffusion programmées.

La ville de Gap désire permettre l’accès de tous à la culture et à l’information par les collections de la médiathèque municipale et par le programme varié d’actions culturelles préparées par toutes les structures culturelles de la cité.

1 - 2 Contexte territorial

Gap est la préfecture du département des Hautes-Alpes, dans la région Provence-Alpes-Côte d’Azur. En 2020, la commune dénombrait 40 111 habitants sur un département qui en

comprend 141 284. C'est la municipalité la plus importante des Hautes-Alpes, une ville au cœur de la campagne et des montagnes.

Etablissements, enseignement et pratiques artistiques :

La ville de Gap dispose de divers établissements culturels : une salle de spectacle ("le Quattro"), un centre culturel ("le Tempo") comprenant une salle de spectacle, une école d'arts plastiques ainsi qu'une ludothèque, une salle d'exposition ("La Grange"), un Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, une médiathèque partageant ses locaux avec une scène nationale (le théâtre La Passerelle) et des cinémas.

Ce territoire est étendu et le nombre de propositions d'actions de lecture publique pour les adolescents pourrait être plus important sur le bassin gapençais. Le diagnostic territorial relatif à la politique de la ville met également en évidence un isolement social, économique et culturel des populations : des quartiers défavorisés, des migrants.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions en direction de la jeunesse, la ville organise chaque année une manifestation autour de la BD et du manga du nom de *Manga'p*. Cet événement attire de nombreux adolescents chaque année. Cependant, étant situé dans un département frontalier et difficile d'accès notamment depuis le nord et l'ouest, il n'est pas forcément aisé d'attirer les artistes sur une courte durée.

1 - 3 Les attendus

L'auteur.trice / dessinateur.trice prendra en compte les spécificités du territoire de montagne. Il.elle est invité.e à s'imprégner des lieux qui peuvent être source d'inspiration. Cependant, l'artiste pourra aussi présenter un travail en cours correspondant aux attentes de la résidence.

Trame de la résidence

Le travail de scénario et de dessin devra tourner autour de la manifestation organisée par la ville sur le thème de la BD et du manga du nom de *Manga'p*. Cette manifestation se déroule généralement vers le 20 octobre. L'artiste s'inspirera de cette forme, laissant libre cours à son imagination concernant le fond, tout en restant proche des préoccupations des adolescents.

L'auteur.trice / dessinateur.trice

- sera présent.e de manière effective sur le territoire durant 6 semaines.
- suivra une démarche, une recherche et une production qui s'inscriront dans le champs de la Bande dessinée /manga
- participera à la mise en œuvre de propositions d'actions d'éducation artistique et culturelle, de leur conception à la réalisation.

Le contenu et le calendrier précis de ces actions seront définis avec l'artiste durant la phase de préparation.

Volume de la résidence

Sur ces 6 semaines (30 jours) :

- 21 jours consacrés à la création (70%)
- 9 jours consacrés à la médiation artistique (30%) : ces actions de médiation sont en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Si le volume de ses heures d'intervention devait être réduit, celles-ci basculeront en temps affecté à la création.

Public cible

Les adolescents du collège et lycée : 11 - 18 ans

Restitution

Les modalités de restitution sont à définir conjointement.

2 - MISE EN OEUVRE DE LA RÉSIDENCE

2 - 1 Lieu d'hébergement

Un appartement dédié à la résidence d'artistes situé au centre ville de Gap, bien équipé. Accès gratuit aux bus de la ville pour circuler dans toute la commune.

2 - 2 Financement et prise en charge

Seront versés à l'auteur.trice / dessinateur.trice :

- Bourse de création de 3000 € TTC
- Honoraires des interventions d'éducation artistique et culturelle et des temps de préparations et de matériel : 3547€ TTC

L'auteur.trice / dessinateur.trice prendra en charge ses frais de repas ainsi que le matériel nécessaire à sa production.

La rémunération s'opérera par mandat administratif selon des modalités et un calendrier à préciser ultérieurement. Un virement sur le compte bancaire de l'auteur.trice sera effectué après dépôt d'une facture sur Chorus Pro (joindre un RIB).

2 - 3 Déplacements

Prise en charge d'un seul déplacement aller-retour pour l'auteur depuis son domicile jusqu'au lieu de résidence. Pour les déplacements liés aux interventions, l'artiste sera généralement accompagné.e et véhiculé.e par les référents ou par l'utilisation du bus de ville.

2 - 4 Calendrier de résidence

Début de la publication de l'appel à candidature : début septembre 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 2 décembre 2024 (minuit)

Examen des candidatures et choix de l'artiste : 9 décembre 2024

Définition des axes de résidence et du volet de médiation : Janvier / février 2025

Résidence à Gap : 12 au 18 mai 2025 (1 semaine) et du 15 septembre au 18 octobre 2025 (5 semaines)

2 - 5 Engagements de l'auteur/autrice en résidence

- L'auteur/autrice devra tenir au courant la médiathèque de Gap de l'avancée du travail effectué durant cette résidence jusqu'à la publication. L'auteur/autrice s'engage à prévenir la médiathèque de Gap de l'achèvement de son travail de création.
- Rencontre avec nos différents publics :
 - ↳ Rencontres scolaires et publics spécifiques (CLSH, centres sociaux, service jeunesse...)
 - ↳ Rencontre avec le public de la médiathèque
 - ↳ Rencontre avec le public du centre culturel Le Tempo
 - ↳ Rencontre avec le public du Conservatoire de musique et de danse

Les médiations seront organisées par la médiathèque de Gap en lien avec les référents culture des établissements scolaires

- L'auteur/autrice s'engage à participer à la manifestation *Manga'p*, qui aura lieu mi octobre, avec exposition des œuvres réalisées lors des séances de médiation scolaire ou périscolaire.
- Le travail de création réalisé durant cette résidence devra faire l'objet d'une restitution dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence.
- Mention de la résidence sur la publication réalisée : *"Cet ouvrage a été (en partie) réalisé lors d'une résidence d'un mois et demi à la médiathèque de Gap soutenue par la DRAC et la ville de Gap"*

2 - 6 Pilotage et accompagnement

La mise en œuvre de la résidence est assurée par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Gap, en co-pilotage avec la médiathèque municipale. Un interlocuteur référent de la médiathèque accompagnera l'auteur.trice / dessinateur.trice sur l'ensemble des questions concernant cette résidence.

2 - 7 Cadre juridique

Une convention sera établie, qui rappellera la nature du projet, précisera les partenaires associés, les engagements de chacun sur l'ensemble des phases constitutives du projet. Ce document sera signé entre le/la résident.e et la ville de Gap.

2 - 8 Propriété des oeuvres et droit à l'image

Les œuvres réalisées durant la résidence sont la propriété de l'auteur.trice / dessinateur.trice et sont protégées en application des articles du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) dès lors qu'elles sont des créations de forme originale garantie par l'auteur.trice / dessinateur.trice.

Toutefois l'auteur.trice / dessinateur.trice cède gracieusement aux partenaire de la résidence, les droits de reproduction de ces œuvres pour une exploitation à but non commercial, dans le cadre d'activités pédagogiques ou culturelles, ainsi que la valorisation de la résidence.

L'auteur.trice / dessinateur.trice accepte que des informations le ou la concernant (photos...) soient conservées et diffusées dans le but de communiquer et/ou valoriser la résidence.

Dans le cas où l'auteur.trice / dessinateur.trice aurait confié à une société civile de perception l'un des droits ici cédés, il ou elle s'engage à obtenir l'accord exprès de la société préalablement à la signature du contrat. La ville de Gap ne pourra en aucun cas être poursuivie à ce sujet.

3 - MODALITES DE CANDIDATURE

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un.e auteur.trice, pour une période de 6 semaines allant de mi septembre à fin octobre, à Gap, dans le département des Hautes-Alpes (05).

3 - 1 Profil demandé

- Cette résidence s'adresse à un auteur.trice / dessinateur.trice de bande dessinée, majeur.e, ayant déjà publié au moins un ouvrage à destination d'un public jeunesse ou adolescent, en langue française.
- Auteur.trice de Bande dessinée ou manga francophone
- Doit posséder le permis B.

3 - 2 Composition du dossier de candidature

- Envoi d'un dossier (voie postale ou numérique) comprenant :
 - ↳ Biographie et bibliographie (CV)

- ↳ Description d'un projet de création personnelle en décrivant la démarche artistique, les moyens mis en oeuvre pour sa réalisation, le public cible ainsi qu'un synopsis du projet d'une dizaine de lignes
- ↳ Description d'interventions d'éducation artistique et culturelle et de pistes de restitution
- ↳ La fiche administrative (en annexe)
- ↳ Une lettre de motivation présentant le parcours de l'artiste, ses motivations à postuler pour cette résidence et ses propositions d'actions à mener en médiathèque, dans les collèges/lycées
- ↳ Documents graphiques (crayonnés, storyboard, travaux préparatoires...) ainsi que quelques planches du projet à travailler pendant la résidence

3 - 3 Modalité de sélection

La sélection de l'auteur.trice / dessinateur.trice est réalisée par un jury composé de l'élue à la Culture de la ville de Gap, de professionnels du secteur culturel local et de membres de la structure organisatrice.

La sélection sera opérée suivant la pertinence des dossiers de candidature en regard des attendus de la résidence (projet de création personnelle, propositions d'actions d'éducation artistique et culturelle, proposition de restitution, disponibilité de 6 semaines).

3 - 4 Calendrier de candidature

Dates limites de dépôt des dossiers : 2 décembre 2024 (minuit)

Entretiens et sélection des candidat.es : semaine du 9 décembre 2024

3 - 5 Transmissions des pièces et informations

Dossier à envoyer avant le 2 décembre 2024 :

- par mail : mediatheque@ville-gap.fr avec pour objet "Candidature Résidence BD 2025"
- ou par voie postale : Médiathèque de Gap 137 Bd Georges Pompidou 05000 GAP

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact auprès de Céline Leroux (responsable secteur jeunesse) au 04.92.53.26.73 ou par mail celine.leroux@ville-gap.fr

Fiche administrative
Résidence "Bande dessinée / Manga'p"

Etat civil :

Nom :

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Tél mobile :

.....

Courriel :

.....

Adresse :

.....

.....

Emploi dans la profession artistique :

.....

Statut juridique :

artiste-auteur :

Qui paie les charges sociales ?

je dispose d'une dispense de précompte et réglerai les charges sociales;

→ je joins le justificatif de l'URSSAF au questionnaire

je charge la ville de Gap de régler les charges sociales à l'URSSAF

→ je fournirai un devis détaillé :

- Montant de la rémunération brute
- TVA éventuelle
- Détail des charges sociale à régler à l'URSSAF
- Montant net à payer par le diffuseur

Numéro d'inscription à l'Agessa :

.....

Numéro d'inscription à la Maison des artistes :

.....

N° immatriculation Sécurité sociale :

.....

(joindre une copie de votre attestation de droits)

N°URSSAF :

.....

N° SIRET :

.....

+ joindre un RIB